

Procuration bancaire

Pour une personne âgée ou hospitalisée · Gratuit · procurationcentrale.com

Je soussigné(e), titulaire du compte désigné ci-dessous, sain(e) d'esprit et agissant librement, donne procuration au mandataire à l'effet de faire fonctionner ce compte en mon nom, dans la limite de l'étendue et du plafond indiqués.

Le mandant — celui qui donne le pouvoir

Nom et prénom

Né(e) le, à

Demeurant à (adresse complète)

Pièce d'identité (type et numéro)

Le mandataire — celui qui agit au nom du mandant

Nom et prénom

Né(e) le, à

Demeurant à (adresse complète)

Pièce d'identité (type et numéro)

Le compte, l'étendue et les limites

Banque et agence

Numéro de compte ou IBAN

Étendue du pouvoir

☐ Consultation seule ☐ Opérations courantes

Plafond par opération

Plafond mensuel

Une procuration ne vaut que si le titulaire est capable au moment où il signe. Si ses facultés sont altérées, le document correct est une habilitation familiale ou un mandat de protection future, qui passent par le juge ou le notaire. Le mandataire doit rendre compte de sa gestion (article 1993).

Durée

Valable à partir du

Jusqu'au

La présente procuration prend fin à la date indiquée, par l'accomplissement de son objet, ou à tout moment sur révocation du mandant. Une copie de la pièce d'identité du mandant et de celle du mandataire y est annexée.

Date, lieu et signatures

Fait à

Le

Signature du mandant

Signature du mandataire, précédée de la mention manuscrite « bon pour acceptation de procuration »

Article 1984 du code civil — Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom.

Article 1993 du code civil — Le mandataire est tenu de rendre compte de sa gestion.

Article 2003 du code civil — Le mandat finit par la révocation du mandataire, par la renonciation de celui-ci au mandat, par la mort du mandant ou du mandataire.

Article 2004 du code civil — Le mandant peut révoquer sa procuration quand bon lui semble.

Modèle gratuit — procurationcentrale.com · Document informatif, ne constitue pas un conseil juridique personnalisé.